



**APPEL D'OFFRES ENV-2020-01**

**CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022  
AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2023**

La Ville de Mont-Tremblant requiert des soumissions pour le contrôle biologique des insectes piqueurs sur son territoire à l'aide du Bti (*Bacillus thuringiensis israelensis*).

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur soumission sur les formulaires préparés par la Ville de Mont-Tremblant, sous enveloppe scellée, clairement identifiée et portant la mention « **Appel d'offres ENV-2020-01 - Contrôle biologique des insectes piqueurs** » **au plus tard le 11 février 2020 à 14 h**, pour être ouvertes immédiatement après. Celles-ci devront être déposées en mains propres ou par messagerie spéciale (à l'exception de la poste prioritaire) à l'adresse suivante :

Service de l'environnement  
Ville de Mont-Tremblant  
1145, rue de Saint-Jovite  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

Les formulaires seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, SEAO à l'adresse suivante [www.seao.ca](http://www.seao.ca) à compter du 15 janvier 2020.

Ne seront considérées que les soumissions présentées sur les formulaires délivrés par ce site.

La Ville a choisi d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune obtient un nombre de points basés sur les critères définis au document d'appel d'offres, communément appelé système à deux enveloppes.

La Ville de Mont-Tremblant ne s'engage d'aucune manière à accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage ni toute autre soumission reçue.

Donné à Mont-Tremblant, ce 15 janvier 2020.

Vincent Causse, biol., M. Sc., Directeur du Service de l'environnement et du développement durable